



Que faire pour un majeur prodigue?

Par **Julyroyo**, le **09/02/2009** à **19:18**

Un membre de ma famille qui est majeur, qui est locataire d'un appartement (dont il ne paye pas le loyer) dilapide ses ressources financières dont les conséquences retombent sur nos parents! Que puis-je faire pour aider ces derniers?

Par **Marion2**, le **09/02/2009** à **19:33**

[fluo]BONSOIR ![/fluo]

Je ne comprends pas bien, cette personne est majeure, elle dilapide ses ressources financières... Je ne vois vraiment pas en quoi vos parents en subissent les conséquences. Quel est le lien de parenté de cette personne avec vos parents ?

Par **frog**, le **09/02/2009** à **19:47**

[citation]Je ne vois vraiment pas en quoi vos parents en subissent les conséquences.
[/citation]

S'ils se sont porté caution au niveau de la banque ou du propriétaire de l'appart... :-/

[citation]Quel est le lien de parenté de cette personne avec vos parents ?[/citation]
Je suppose qu'il s'agit de leur fils. ;-)

Par **Marion2**, le **09/02/2009** à **19:55**

Bonsoir frog,

Exact pour la caution. J'ai pensé également qu'il s'agissait de leur fils.

Par **Julyroyo**, le **09/02/2009** à **19:59**

oui c'est bien leur fils, mes parents sont bien cautionnaires

Par **Marion2**, le **09/02/2009** à **20:22**

RE,

Vos parents sont-ils cautionnaires d'un prêt bancaire ou d'un bail de location ?

Si c'est un bail de location, y a-t-il une date définie pour la fin de la caution ?

Il faudrait que leur fils quitte cet appartement en donnant un préavis de 3 mois, si le logement est loué vide et de 1 mois s'il est loué meublé.

Ce serait la seule façon pour ses parents de se libérer de la caution.

Bon courage

Par **Julyroyo**, le **10/02/2009** à **10:10**

Le problème c'est que non seulement ils sont cautionnaires mais ils n'habitent pas la même région que lui et comme mon frère travaille il a besoin d'un logement près de son travail. Le problème de mon frère c'est qu'il est mythomane et cleptomane (désolé si ce n'est pas le bon orthographe), je me suis déjà renseignée sur la tutelle des majeurs et depuis l'an 2009, apparemment les majeurs prodigues ne sont plus pris en compte si j'ai bien tout compris. Il avait également contracté un crédit à la consommation, mais comme il ne s'en sortait plus se sont mes parents qui le lui payent et d'ailleurs ils ont dû eux-mêmes contracter un crédit pour faire face.

Ce n'est pas la première fois que mon frère cause des préjudices financiers à mes parents et comme c'est leur fils ils ne veulent pas lui tourner le dos mais ça commence à leur peser et ils ne savent jamais s'il leur dit la vérité sur ces problèmes. Avez-vous une solution pour qu'il soit pris en charge par un "chargé juridique" ou une autre personne? Ou bien une solution pour qu'il "prenne du plomb dans la tête"?

Je lui ai déjà proposé de voir un psy, mais est-ce une solution? (d'ailleurs il m'a dit qu'il y était allé mais j'ai su que c'était faux!!)

Par **Marion2**, le **10/02/2009** à **12:17**

Bonjour,

Une des raisons pour laquelle, vos parents et vous pouvez faire une demande de mise sous curatelle :

[fluo]Prodigalité caractérisée par des dépenses excessives ou immorales[/fluo]

Il faut saisir par requête le Juge des Tutelles au Tribunal d'Instance dont dépend le domicile du majeur à protéger.

Il faut indiquer les raisons de la demande, les coordonnées de la famille proche, [fluo]joindre obligatoirement[/fluo] un certificat médical établi par un médecin spécialiste.

Bon courage.

Par **Julyroyo**, le **10/02/2009** à **16:06**

Que dois-je faire s'il refuse de faire la visite médical?

On ne peut pas l'obliger!

Combien cela va nous couter de le faire voir par un spécialiste?

Par **Marion2**, le **10/02/2009** à **17:59**

RE,

Vous l'emmenez en consultation chez un psy (avec qui vous aurez discuté auparavant).

Vous serez remboursé sur la base d'une consultation de spécialiste.

Voir au niveau du greffe s'il y a une liste de médecins spécialistes.